

VIDE GRENIER

Le DIMANCHE 3 Octobre 2021 de 9h00 à 18h00

Organisé par l'A.P.E.L Saint Martin

L'installation des stands se fera à partir de 7h30. La profondeur des stands est de 2 m

La vente de produits alimentaire et d'animaux est interdite. Vendre uniquement des vêtements n'est pas autorisé.

Un exposant ne peut pas participer à plus de deux vides greniers au cours d'une année civile.

En cas de désistement de votre part, aucun remboursement ne sera effectué.

Les animaux ne sont pas admis sur le lieu.

Tarifs :

- 12 € l'emplacement (3 m linéaire sans table), 4 € le m supplémentaire à l'intérieur
- 9 € à l'extérieur pour 3m et 3 € le m supplémentaire
- 2.50 € la table (2.50m). Attention pas de location de table pour l'extérieur

Seule la somme que vous versez pour réserver vos emplacements et louer vos tables revient à l'A.P.E.L. Les bénéfices résultant de la vente de vos objets vous reviennent.

Pour inscription ou information

Prioritairement par mail : videgrenier13septiers@orange.fr

Adresse : Virginie ROCARD, 8 RUE DE LA FONTAINE ST MARTIN 85600 TREIZE SEPTIERS

Tel : 06 58 29 54 48

Nom, prénom :

Adresse :

Tel : mail :

Je souhaite un emplacement de Mètres et Table

Joindre obligatoirement le chèque (ordre : A.P.E.L école Saint Martin)
Et le document « Attestation- Inscription vide grenier »

Organisateur : Association parents d'élèves de l'école ST Martin

Adresse : Treize septiers

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

Se déroulant le à Ville :

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à Département :

Ville :

Adresse :

CP : Ville :

Tel : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant(e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code du commerce)
- De non-participations à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R312-9 du Code pénal)

Fait à le :

Signature

Ci-joint le règlement de ____ € pour l'emplacement pour une longueur de ____ mètre

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation